



**Ensemble.
Tout DROIT!**

Ce que nous voulons: La CDPH doit devenir une réalité en Suisse.

Participer, choisir, inclusion. Il faut agir maintenant

La Suisse a signé la **CDPH** en avril 2014.

CDPH veut dire :

Convention de l'ONU pour les droits
des personnes handicapées.

La CDPH est un **contrat**.

Elle donne des **droits** des personnes avec un handicap.

La Suisse a **signé** ce contrat.

La Suisse doit alors **respecter** ce contrat.

La Suisse doit défendre et développer
les droits des personnes avec un handicap.

Pour permettre aux personnes avec un handicap :

- d'avoir les mêmes droits et les mêmes chances.
- de mieux participer aux décisions.
- de mieux participer à la vie sociale.

Chez Inclusion Handicap, nous disons :

La Suisse est encore loin du but.

La Suisse ne fait **pas** assez.



Il y a encore trop d'obstacles.

La Suisse doit supprimer ces obstacles.

Pour que la Suisse respecte enfin ce que dit la CDPH.

Pour que les personnes avec un handicap reçoivent enfin leurs droits.

Les personnes avec un handicap **ne veulent plus** attendre.

Les organisations de personnes avec un handicap **ne veulent plus** attendre.

Chez Inclusion Handicap, nous disons :

La Suisse doit agir.

Maintenant !

La Suisse doit avoir un plan pour agir.

En Suisse, les personnes avec un handicap rencontrent encore trop d'**obstacles**.

Par exemple :

- **Dans la construction**

Beaucoup de bâtiments ne sont pas accessibles aux personnes avec un handicap.

- **À l'école et la formation**

Les personnes avec un handicap ne peuvent pas aller à l'école ou se former comme les autres.

- **Au travail**

Beaucoup de personnes avec un handicap sont discriminées au travail.

Cela veut dire : elles sont défavorisées.



- **En politique**

Beaucoup de personnes avec un handicap ne peuvent pas voter.

Cela dure depuis trop longtemps.

Pour avancer, il faut maintenant un plan d'action.

Un plan pour définir des objectifs

Le plan d'action permet d'avoir des objectifs.

Les objectifs sont précis.

La Confédération, les cantons et les organisations de personnes avec un handicap doivent choisir ensemble les objectifs.

Un plan pour adapter les lois.

Il existe déjà des lois pour les droits des personnes avec un handicap.

La Confédération et les cantons doivent adapter et améliorer ces lois.

Un plan pour contrôler la mise en œuvre de la CDPH.

Il faut créer un service de contrôle.

Ce service de contrôle doit être indépendant.

Et il doit observer ceci :

Comment est-ce que la Confédération et les cantons mettent en œuvre la CDPH?

Rien sans nous – Participer aux décisions.

Les personnes avec un handicap savent :

- ce qui est bon pour elles.



- de quel soutien elles ont besoin.

Elles sont les **spécialistes de leur vie**.

Alors, les personnes avec un handicap doivent participer aux décisions.

En Suisse, les personnes avec un handicap ne participent **presque jamais** aux décisions.

Cela doit changer.

Participer, c'est important.

Cela permet aux personnes avec un handicap d'organiser leur vie et de faire partie de la société.

Participer donne les mêmes droits que les autres.

Les autorités en Suisse doivent mieux travailler entre elles.

Et avec les personnes avec un handicap

et avec les organisations de personnes avec un handicap.

Pouvoir se plaindre et demander le respect de ses droits !

Quand quelqu'un ne respecte **pas** les droits d'une personne avec un handicap.

Ou quand une personne avec un handicap ne reçoit **pas** ses droits.

Alors cette personne doit pouvoir se plaindre.

Par exemple au Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Cela s'appelle : faire une **requête individuelle**.

La requête individuelle est un moyen important pour défendre ses droits.

Mais en Suisse, les personnes avec un handicap



ne peuvent **pas** faire de requête individuelle.

Parce que la Suisse n'a **pas** signé le **protocole facultatif**.

Le protocole facultatif est un contrat en plus de la CDPH.

En Suisse, les personnes avec un handicap peuvent seulement se défendre en Suisse.

Elles peuvent aller jusqu'au Tribunal fédéral.

Après, c'est fini.

Le Tribunal fédéral a pris une décision ?

Alors les personnes avec un handicap ne peuvent **plus rien** faire d'autre.

Chez Inclusion Handicap, nous voulons ceci :

La Suisse doit enfin signer le protocole facultatif.

Cela favorise l'égalité des droits.

Et cela favorise les droits de la CDPH.

Choisir librement son habitation et sa façon de vivre.

En Suisse, près de 30'000 personnes avec un handicap habitent dans une institution.

La loi dit : les cantons doivent donner assez de logements pour les personnes avec un handicap.

Alors les cantons donnent de l'argent aux institutions.

Avec cet argent, les institutions proposent des logements.

Trop d'argent est donné pour les logements dans les institutions.

Pas assez d'argent est donné pour d'autres sortes de logements.

Il n'y a **pas assez** de logements pour vivre de manière autonome.



Alors, souvent, les personnes avec un handicap ne peuvent **pas** choisir comment et où elles veulent habiter.

C'est contraire à la CDPH.

Chez Inclusion Handicap, nous voulons ceci :

- Les cantons doivent offrir plus de logements autonomes.
- Il faut créer une autre contribution d'assistance.

La contribution d'assistance est une aide.

Elle doit devenir plus simple et accessible à toutes les personnes avec un handicap

Plus d'écoles inclusives

En Suisse, les écoles ne sont **pas** inclusives.

Il n'y a **pas** de stratégie pour rendre les écoles inclusives.

Alors les enfants et les jeunes avec un handicap vont souvent dans des écoles spécialisées.

En plus, il n'y a **pas assez** d'aides pour faire de l'école inclusive.

Et les personnes avec un handicap n'ont **pas assez** d'aides pour être dans une école inclusive.

Chez Inclusion Handicap, nous voulons ceci :

- Plus d'écoles inclusives.
- Plus de formations adaptées aux besoins des personnes avec un handicap.
- Plus de formations accessibles.
Cela veut dire : les personnes avec un handicap peuvent y aller facilement et suivre facilement les cours.
- Plus d'argent pour les écoles et formations inclusives.



Plus d'emplois inclusifs

Le marché du travail en Suisse n'est **pas inclusif**.

Les personnes avec un handicap :

- n'ont souvent **pas** de travail à cause de leur handicap.
- ont moins de chances de trouver un bon travail.
- gagnent souvent moins d'argent.
- travaillent souvent dans des ateliers protégés.

Ce qui n'est **pas** inclusif.

- sont parfois victimes de violences au travail.

Alors, les personnes avec un handicap sont souvent moins contentes que les autres de leur travail.

C'est de la **discrimination**.

Nous devons arrêter cette discrimination.

Tout le monde doit se battre contre cette discrimination.

Aussi les entreprises privées.

Chez Inclusion Handicap, nous voulons un marché du travail inclusif.

Pour y arriver, il faut :

- adapter les places de travail aux besoins des personnes avec un handicap.
- faire des règles pour encourager les employeurs à créer des places de travail pour des personnes avec un handicap.
- créer des aides pour permettre aux personnes avec un handicap de travailler sur le marché du travail.



- assurer des salaires corrects.

La Suisse doit mieux faire.

Une meilleure protection contre la discrimination

En Suisse, les personnes avec un handicap ne sont **pas assez** protégées contre la discrimination.

Souvent, elles ne peuvent **pas ou moins bien** utiliser les services des entreprises privées.

Par exemple :

Une personne malentendante ne peut **pas** bien communiquer avec sa banque.

Parce que sa banque n'offre **pas** d'informations en langue des signes.

Sa banque n'est **pas** accessible.

Mais la personne malentendante ne peut **pas** se plaindre.

Parce que la loi n'oblige **pas** sa banque à être accessible.

Chez Inclusion Handicap, nous voulons ceci :

La Suisse doit adapter la loi sur les personnes handicapées.

La loi doit dire ceci :

- les entreprises privées doivent devenir plus accessibles.
- les personnes avec un handicap doivent pouvoir utiliser sans aide.

Des droits politiques pour toutes et tous

Certaines personnes avec un handicap ont une **curatelle de portée générale**.

Cela veut dire :



La personne a un curateur ou une curatrice.

Le curateur ou la curatrice :

- décide pour la personne avec un handicap.
- fait des choses pour et à la place de la personne avec un handicap.

Aujourd'hui, les personnes avec une curatelle de portée générale n'ont **presque aucun** droit politique.

Par exemple :

Ces personnes ne peuvent **pas** voter pour les votations de la Confédération.

Cela est contraire à la CDPH.

Car la CDPH dit :

Les personnes avec un handicap doivent pouvoir participer à la politique.

Accès à la justice

Une personne veut défendre ses droits ?

Alors elle peut aller au tribunal pour se plaindre.

Cela s'appelle : poser plainte.

Il y a ensuite une **procédure judiciaire**.

Souvent, les personnes avec un handicap

ne peuvent **pas** faire une procédure judiciaire.

Il y a plusieurs raisons à cela.

Par exemple :



- Beaucoup de tribunaux ne sont **pas** accessibles.
- Il est difficile de participer à une procédure judiciaire.
- Par exemple, une personne malentendante a besoin d'une traduction en langue des signes.
- Mais le tribunal n'offre **pas** de traduction en langue des signes.
- Une procédure judiciaire coûte de l'argent.
Les personnes avec un handicap
ou les organisations de personnes avec un handicap
n'ont souvent **pas assez** d'argent.
- Alors, elles ne peuvent pas défendre leurs droits au tribunal.

Chez Inclusion Handicap, nous voulons ceci :

Les tribunaux doivent devenir plus accessibles.

L'argent ne doit **pas** empêcher une personne de porter plainte.